Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code general des impôts) — Désignation de l'entreprise SARL AB METALIC — Néant ☐ * — Exercice N clos le 31/12/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217		218	88 090
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	88 091
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	14 177
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	282
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : 421 – immobilier :)				242	29 871
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	970	244	1 679
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 852
	Dotations aux amortissements*				254	691
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	1
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	48 556
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	39 534
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	39 534

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	39 534	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU (44. *octies* A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127	ZRR (44.*quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991	Investissements outre–mer 344			
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992				
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit 346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990			
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649			
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	39 534	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370	39 534	372

Cegid Group

AB METALIC
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 175 893

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 JUIN 2023
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

Madame,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire conformément aux dispositions des textes en vigueur et des statuts de la Société à l'effet de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 afin de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant ont été établis et communiqués dans les conditions de délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur.

Des comptes du dernier exercice il ressort, en euros :

- Chiffre d'affaire : 88 091 €

Décomposé de la manière suivante :
Travaux pour particuliers : 69 662 €
Travaux pour entreprises : 13 145 €
Refacturation loyers bâtiment : 5 284 €

- Sous-traitance : 8 968 €
- Achats consommés : 14 178 €

Résultat de l'exercice : Bénéfice net comptable de 39 534 €

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 853 €.

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe concernant le détail de ces différents éléments.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-11 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations complémentaires suivantes :

Situation de l'activité de la Société / EVOLUTION PREVISIBLE
L'activité de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 de la Société AB METALIC est en progression.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Janvier 2023 sont les suivants :

- Fidélisation de la clientèle acquise
- Recherche de nouveaux marchés auprès de nouveaux donneurs d'ordres (architectes, maître d'ouvrage, décorateurs)

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important, autres que ceux décrits dans l'exposé de l'activité de la Société, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société n'est intervenu ou n'a été connu, postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a eu, au cours de l'exercice clos, aucune activité en matière de recherche et de développement.

RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 39 534 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- **Bénéfice de l'exercice** : 39 534 euros

- distribution de dividendes : Répartition : 39 534 euros

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223–19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Yves HOUX
Gérant

AB METALIC
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 175 893

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte qu'aux termes de ce rapport, aucune convention ou opération nouvelle renouvelée ou modifiée, entrant dans le cadre de l'article L. 223-19 du Code de commerce, n'est rapportée, au titre de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 39 534 euros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes ……. 39 534 euros

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet de réaliser toutes déclarations et formalités de publicité consécutives aux présentes.

copie certifiée conforme

AB METALIC
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 175 893

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 39 534 euros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes ……. 39 534 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Yves HOUX
Gérant

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB METALIC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 101 119 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 39 534 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid–19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 277			1 277
Immobilisations corporelles	7 796	2 458	835	9 418
Immobilisations financières				
Total	**9 073**	**2 458**	**835**	**10 695**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 618	692	835	4 475
Immobilisations financières				
Total	**4 618**	**692**	**835**	**4 475**
ACTIF NET				**6 220**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	1 277
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 277**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 444 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 160	6 160	
Autres	284	284	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**6 444**	**6 444**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 50 585 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 448	5 448		
Dettes fiscales et sociales	1 716	1 716		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 420	43 420		
Produits constatés d'avance				
Total	**50 585**	**50 585**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	42 250			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 42 250 euros.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB METALIC — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 rue PIERRE PAUL RIQUET 34300 AGDE

Numéro SIRET* 44817589300016

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010	1 277	012	1 277
		Autres* 014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	9 417	030 4 474	4 943
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
		Total I (5) 044	10 694	048 4 474	6 220
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	538	052	538
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068	6 160	070	6 160
	Créances (2) Autres* (3)	072	284	074	284
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	87 916	086	87 916
	Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II 096	94 899	098	94 899
		Total général (I + II) 110	105 594	112 4 474	101 119

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	39 534
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	50 534
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	5 448
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 42 249)	172	45 136
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	50 584
	Total général (I + II + III)	180	101 119

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 457
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group